

Concept zone 30 / 50 km/h et mesures d'aménagement Commune de St-Aubin (FR)

Descriptif

La Commune de St-Aubin a souhaité modérer le trafic et améliorer la sécurité routière sur son territoire. Un concept de mobilité sur la base d'un modèle de vitesse de 50 et 30 km/h a donc été élaboré.

Un diagnostic par mode de transport a été réalisé, en se basant sur les relevés de terrain (signalisation routière, trottoirs, modérateurs de trafic, espace public, etc.) et les données existantes (réseau de transports publics, trafic journalier moyen, accidentologie, etc.). Un monitoring du trafic a également été mis en place par des points de comptages automatiques, évaluant la vitesse moyenne et le trafic sur les principaux axes routiers.

Sur la base de ces éléments, un concept de mobilité a été établi, en définissant le bon régime de vitesse pour chaque secteur. Ce concept précise les principes d'aménagement routier et ses étapes de réalisation, ainsi que l'estimation des coûts de mise en œuvre.

Territoire

Ensemble de la zone à bâtir de St-Aubin

Maître d'ouvrage

Commune de St-Aubin

Etat

Terminé juillet 2020

Collaborations

CSD Ingénieurs SA

Illustrations

